

Département de Seine-et-Marne  
Arrondissement de Provins  
Canton de Bray-sur-Seine  
Commune de **GOUAIX**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 avril 2021**

Le samedi 24 avril deux mil vingt et un à dix heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de GOUAIX, en visio-  
transmission, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FENOT, Maire.

**Etaient présents :** M. Jean-Paul FENOT, Mme Françoise CHANTRAIT, Mme Laue VERRIER,  
M. Pedro TAUSTE, Mme Jacqueline LISSA, Mme Marie-Claire DANTIGNY, M. Jean MICHOT,  
M. Michel ROUSSEL, M. Razak IDRISOU, Mme Stéphanie GANDOIN, Mme Sandrine  
LEDEUX, M. Cédric LESAGE, M. Kevin REGINARD  
formant la majorité des membres en exercice.

**Ont donné pouvoir :** /

**Absents :** M. Joël GRIFFE, Mme Hélène LEONARD

**Secrétaire de séance :** Monsieur Michel ROUSSEL

Date de convocation : 16/04/2021

Date d'affichage : 16/04/2021

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

---

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique
- 2) Projet de valorisation écologique et pédagogique d'espaces verts
- 3) Approbation du compte de gestion du service de l'eau

**1) CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE**

Pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au sein du service technique, il est demandé au conseil municipal de délibéré sur la création d'un emploi non permanent à temps complet.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

DECIDE de créer un emploi non permanent d'Adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

PRECISE que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Adjoint Technique.

PRECISE que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> mai 2021 pour se terminer au 15 septembre 2021.

DIT que Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

**2) PROJET DE VALORISATION ECOLOGIQUE ET PEDAGOGIQUE D'ESPACES VERTS**

La réserve naturelle de la Bassée AGRENABA a été sollicitée afin d'obtenir des propositions d'aménagements de certains espaces verts de Gouaix actuellement non exploités.

Ces aménagements doivent favoriser un retour de la biodiversité, mais également l'accueil du public tout en étant en adéquation avec les différents événements organisés tout au long de l'année.

Le projet proposé par l'AGRENABA se décompose en 5 zones :

- Zone 1 : rue de la poste au chemin de Montramé
- Zone 2 : l'ancien terrain de foot

- Zone 3 : autour du terrain de basket et du gymnase
- Zone 4 au nord de l'aire de jeux
- Zone 5 : au nord et à l'est du terrain de foot

Vu le projet de valorisation écologique et pédagogique d'espaces verts présenté par l'AGRENABA pour un montant HT de 20 354,25 euros (25 425,10€ TTC).

Considérant que ce projet peut bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

VALIDE le projet de valorisation écologique et pédagogique d'espaces verts pour un montant total HT de 20 354,25€ (25 425,10€ TTC).

AUTORISE le Maire à solliciter l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental de Seine et Marne.

### **3) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU SERVICE DE L'EAU**

Par délibération du 11 mars 2020, le conseil municipal a approuvé le compte de gestion 2019 du service de l'eau potable.

La compétence eau a été transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion pour l'année 2020.

Vu la délibération n° 77208200306 du 11 mars 2020 approuvant le compte de gestion 2019 du Trésorier pour le service de l'eau,

Considérant qu'il y a lieu, d'approuver à nouveau le compte de gestion du trésorier pour le service de l'eau, arrêté au 31 décembre 2020, dont les écritures sont conformes au compte administratif 2019 de la commune et au compte de gestion 2019 du Trésorier.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

APPROUVE le Compte de Gestion du service public de distribution d'eau potable pour l'exercice 2020.

La séance est levée à 11h10

Le Maire,  
Jean-Paul FÉNOT

